



1ERE REUNION DU COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE LES MESURES SOCIALES POUR LES ADMINISTRATIFS SONT EN MARCHÉ ...

Le premier comité de suivi du protocole 2016/2019 (CSP) s'est réuni le 22 septembre 2016, sous la présidence du directeur général. La période de signature du protocole étant close, seules les organisations syndicales signataires étaient présentes (FO, SNCTA, UNSA et CFDT). **FORCE OUVRIERE** participera activement à la mise en place de ces mesures.

Dès le début de ce CSP, FO a rappelé dans une déclaration liminaire ses principales attentes vis-à-vis du protocole notamment en matière de respect des contreparties sociales parallèlement à la mise en œuvre des mesures de performance.

Avant toute chose, FO a interrogé l'administration quant au versement de la PIPC (prime d'intéressement à la performance collective d'un montant annuel de 100 € brut) concernant l'année 2015 (protocole 2013/2015). Bonne nouvelle, la PIPC sera validée lors du prochain CT DGAC et devrait être versée sur la paye de novembre 2016.

MESURES INDEMNITAIRES DU PROTOCOLE

Lors de cette réunion, certaines annonces ont été faites concernant les mesures sociales, mais afin de vous donner avec le plus de précision possible les informations, FO a demandé une entrevue avec SDP le 26/09/16 pour clarifier les choses.

L'intégration dans le nouveau système indemnitaire « RIFSEEP » doit se faire très prochainement. Les textes sont en attente de parution au JO.

Cette bascule se fera en 2 temps intégrant les revalorisations protocolaires. Les administratifs sont les premiers servis dans le protocole. FO a demandé à plusieurs reprises lors des négociations de prendre en compte les efforts fournis au quotidien par les personnels administratifs, FO est satisfait de constater que l'administration a répondu à sa revendication.

☛ 1^{er} temps : (année 2016 avec revalorisation indemnitaire de l'IFSE)

- Bascule du RIFSEEP (date d'effet au 01/01/16 pour les Assistants et 01/07/16 pour les Adjoints),
- mise en place des revalorisations protocolaires mensuelles pour la part fixe de l'IFSE (indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à savoir : 55 € pour les Assistants et 40 € pour les Adjoints avec une date d'effet au 01/08/16 mois suivant la signature du protocole (mesure rétroactive),
- différentiel de la majoration géographique (uniquement pour les personnels dans les sites listés au décret) pour 2016. Lors du dernier protocole, la PCS (prime de contrainte de service) pour les personnels techniques a été fixée à 102.40 € mensuel avec une date d'effet au 30/08/15. L'administration s'était engagée, suite à notre demande et dans un souci d'équité, à l'appliquer aux personnels administratifs.



Ces mesures interviendront dès parution des textes avec une mise en paye sur novembre ou au plus tard décembre. L'administration reste confiante sur ces dates.

Dans la mesure du possible, le SG mettra en paiement le versement du CIA 2016 pour un montant de 250 € brut annuel. A ce stade des informations, nous ne pouvons pas avec certitude vous l'assurer.

☛ **2^{ème} temps : (paiement des dettes)**

- paiement du différentiel PCS au titre de 2015 (du 30/08/15 au 31/12/15 pour les Assistants et du 30/08/15 au 30/06/16 pour les Adjoints),
- revalorisation protocolaire 2013/2015 pour les agents n'ayant perçu que partiellement ou pas du tout les montants en raison de leur positionnement au maximum des plafonds.

Revalorisation des groupes IFSE :

- Un GT doit se réunir dès 2017, (FO à demandé sa mise en place très rapidement) afin de lister les fonctions des agents par groupes.

Ce GT permettra enfin un toilettage des fonctions des agents dans le nouveau système des groupes. L'administration nous a informée que la mise en œuvre financière de cette mesure n'interviendra pas avant 2019. Pour FO c'est **INCONCEVABLE !!!**

Revalorisation de la licence d'inspecteur de surveillance :

- Le passage au groupe supérieur pour l'IFSE se fera dans les mêmes conditions que la revalorisation, à savoir après le GT et pas avant 2019. FORCE OUVRIERE seule organisation syndicale représentant les administratifs a avoir défendu et négocié cette mesure interpellera l'administration pour une mise en œuvre rapide. Les personnels administratifs n'ont que trop attendu cette reconnaissance !!!

PIPC :

- Deux arrêtés pour définir la PIPC pour 2016, 2017 et 2018 seront publiés. Le premier modifie le montant qui passe de 100 à 200€, le second fixe les objectifs à atteindre pour 2016.

GROUPES DE TRAVAIL

Les sujets concernant les Administratifs sont répartis dans des groupes de travail et suivi.

- GT 14 : Accès des Assistants au corps des TSEEAC. FO a insisté pour que ce GT commence en 2017,
- GT 16 : Parcours professionnels DSAC ,
- GT 19 : Attractivité des services et fidélisation,
- GT 22 : IFSE des personnels administratifs,
- GT 27 : Télétravail
- GT 29 : Action sociale / Référencement mutuelle.
- Groupe de suivi : Modernisation des fonctions supports
- Groupe de suivi : Réorganisation DSAC (fermetures antennes – dernier protocole)

**FORCE OUVRIERE DEFENDRA HAUT ET FORT LES INTERETS DES PERSONNELS
ET VOUS TIENDRA REGULIEREMENT INFORMES
PAR DES COMPTES RENDUS DETAILLES.**

